

## Note

Date: 5 juillet 2006

Destinataires: Membres de la collectivité de physique subatomique

Expéditeur: Samir Boughaba  
Chef d'équipe - Physique, astronomie, appui aux ressources majeures

Objet: Programme d'appui aux ressources majeures

---

Chers et chères membres,

Le Programme d'appui aux installations majeures (AIM) a été remplacé par le Programme d'appui aux ressources majeures (ARM). Le Programme d'ARM prend appui sur le Programme d'AIM et vise à faciliter l'accès des chercheurs canadiens aux ressources **majeures** régionales, nationales ou internationales (établies au Canada) de recherche expérimentale **et** thématique, en offrant à ces ressources un appui financier afin de les aider à maintenir leur état de disponibilité pour les chercheurs. Il aide également les chercheurs canadiens, qui se regroupent en consortiums d'utilisateurs, à avoir accès aux ressources majeures établies à l'étranger qui **n'ont pas d'équivalents** au Canada. Nous vous invitons à lire attentivement la description du Programme d'ARM, les critères de sélection qui doivent être satisfaits, les coûts admissibles, la durée des subventions, ainsi que les conditions qui se rattachent aux paiements, vu que la collectivité de physique subatomique y est soumise. Cette information est disponible à l'adresse suivante: [www.nserc.gc.ca/professors\\_f.asp?nav=profnav&lbi=d2](http://www.nserc.gc.ca/professors_f.asp?nav=profnav&lbi=d2).

Dans le cas de la collectivité de physique subatomique, le Programme d'ARM remplace le Programme d'AIM à l'intérieur de l'enveloppe allouée au Comité de sélection des subventions (CSS 19). Il n'y a aucun changement à la structure de l'enveloppe. Comme cela a été le cas depuis la création de l'enveloppe, le CSS 19 continuera d'évaluer des demandes de subventions individuelles, de groupes, de projets, d'équipements, et d'appui à des ressources majeures. La différence est que les ressources incluent maintenant tant des installations de recherche expérimentale que des organismes de recherche thématique.

Si vous comptez soumettre une demande de subvention d'ARM, vous devez tout d'abord soumettre un **formulaire 181**, Avis d'intention de présenter une demande de subvention d'appui aux ressources majeures. Vous trouverez ce formulaire dans le site Web du CRSNG, à l'adresse suivante: [www.nserc.gc.ca/forms/pdf/f181\\_f.pdf](http://www.nserc.gc.ca/forms/pdf/f181_f.pdf). Pour la compétition de l'année 2007, la date butoir pour soumettre le formulaire 181 est le **15 août 2006**. Il est nécessaire d'utiliser le formulaire 181 et **non pas** le formulaire 180. La date butoir pour soumettre une demande de subvention d'ARM est le **1<sup>er</sup> octobre 2006**.

---

*Cette note est disponible en anglais*